



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Mezel, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 15 septembre 2014

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 23
- ❖ Présents : 19
- ❖ Votants : 23

Présents: Maurice DESCHAMPS – Serge GAYTON - Guy MAILLARD - Nathalie MONIO - Nicole NENOT (Chauriat) – Olivier BOULICAUD – Yamina KADDOUR – Marie-Thérèse THEVENET - Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Pascal BOITEL - Amandine PENDINO – Monique POUMARAT - François RUDEL – (Mezel) – Jean-Pierre BUCHE - Marie-Jo GRIFFON – Colette HENRION - Bernard LEON (Pérignat-ès-Allier) – Philippe DOMAS – Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés: René LEMERLE (Dallet) - Jean DELAUGERRE - Claude DELETANG (Mezel) - Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier).

Procurations: René LEMERLE à Olivier BOULICAUD – Jean DELAUGERRE à Marie-Jo GRIFFON – Claude DELETANG à François RUDEL - Fabienne POUPENEY à Jean-Pierre BUCHE.

Olivier BOULICAUD est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe que les points 8 et 9 relatifs à la création des cinq logements locatifs sociaux sur Chauriat sont retirés de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2014
2. Présentation du Compte rendu annuel à la collectivité 2013 pour la ZAC des Littes par la Société d'Équipement de l'Auvergne
3. Adhésion de communes à l'EPF-Smaf
4. Adhésion au « pôle santé au travail » du Centre de Gestion
5. Demande de subvention au Conseil régional d'Auvergne pour l'acquisition de parcelles sur le puy de Mur
6. Convention de partenariat avec BaliRando pour l'entretien du sentier de randonnée « Le puy de la Poule »
7. Transformation du syndicat mixte « Le Grand Clermont » en PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)
8. Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets
9. Participation des communes au mobilier et aux jeux des bibliothèques
10. Décisions modificatives
11. Compte-rendu de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 22 septembre 2014
12. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2014

Le Président soumet le procès-verbal du 10 juillet 2014 au vote du Conseil Communautaire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

II - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE 2013 POUR LA ZAC DES LITTES

Monsieur le Président remercie Yvan ASTIER et Catherine GUILBERT de la Société d'Équipement de l'Auvergne pour être venus présenter le CRAC 2013 relatif à la ZAC des Littes. Il rappelle que chaque délégué communautaire a été destinataire des documents qui présentent l'état des comptes arrêtés au 31 décembre 2013 ainsi que les dépenses et recettes prévisionnelles de l'opération et l'état de sa trésorerie.

Actuellement, il reste à vendre 47 000 m² essentiellement situés sur les façades nord et ouest de l'opération sachant que différents contacts commerciaux sont en cours de finalisation pour l'accueil d'artisans (plomberie et électricien) pour 1.500 m² ainsi qu'une entreprise de carrosserie et peinture industrielle sur véhicules TP pour 1.000 m².

Deux autres contacts ont été recensés par la Seau (paysagiste et découpe de bois) pour respectivement 1.500 et 4.000 m². Ces contacts devront faire l'objet de validation en comité de pilotage.

Actuellement, toutes les finitions (bordures et enrobés sur voiries) ne sont pas terminées. Le découpage des parcelles se fait selon la demande, c'est la raison pour laquelle les finitions se feront au fur et à mesure des installations. Ce différé de travaux et donc de dépenses permet également de moins impacter la trésorerie de l'opération. Toutefois, ce non-achèvement ne permet pas de solder deux subventions (une de la Région et une de l'Etat). Des prorogations ont été accordées, elles devront faire l'objet de demandes de renouvellement. A ce jour 90% des subventions mobilisables ont été encaissées sur le compte d'opération.

Marie-Jo GRIFFON : quels types d'activités existent déjà sur la zone et est-ce la Seau qui va chercher les clients ?

Catherine GUILBERT : actuellement, les activités relèvent essentiellement du BTP. La seule activité interdite est le commerce.

Pour la commercialisation, il n'y a pas de prospection mais la Seau fait du marketing territorial et travail avec les autres structures telles que le Comité d'Expansion Economique, l'Agence Régionale de Développement Economique.

Jean-Pierre BUCHE : connaît-on les incidences de ces installations sur le montant de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de la CFE (Cotisation Foncière sur les Entreprises) car ces montants sont bien à mettre à l'actif de l'opération ?

Gilles VOLDOIRE : avec la réforme de la fiscalité, il est impossible de connaître les montants de la fiscalité. De plus, à la création, la Communauté de Communes avait pris une délibération pour exonérer les entreprises pendant deux ans.

Maurice DESCHAMPS : à l'origine, cette zone d'activités a été créée pour percevoir de la taxe professionnelle. Aujourd'hui, avec la réforme de la fiscalité, nous ne la ferions sûrement pas. Depuis 2 ans, plus aucun dossier de création de ZAC n'est examiné en commission DETR.

Catherine GUILBERT : malgré les ventes réalisées, la trésorerie de l'opération est encore déficitaire et il est nécessaire que la Seau recourt à un nouvel emprunt.

Le bilan financier prévisionnel intègre la mobilisation d'un emprunt de 750 K€ au 4^{ème} trimestre 2014, remboursable sur 5 ans, avec un différé de 1 an. Le taux d'intérêt prit pour cette simulation est de 3% mais devrait être plus bas suite à la consultation des banques.

Le montant estimatif des frais financiers pour ce nouvel emprunt est de 80K€. Une consultation sera réalisée par la Seau auprès des établissements bancaires pour obtenir les meilleures conditions de financements. Les résultats seront communiqués ultérieurement à la Communauté de Communes qui devra délibérer sur la garantie d'emprunt à hauteur de 80%.

Le CRAC propose les prix de cessions ci-dessous, identiques au CRAC de l'année précédente :

- * Terrains agricoles : 34 € HT / m²
- * Emprises archéologiques : 19 € HT /m²
- * Secteurs de remblai : 10 € HT / m².

Le Conseil Communautaire :

① A l'unanimité :

- * approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité,
- * approuve les prix de cessions de terrains ci-dessus,
- * autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- * autorise la SEAu à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

② A :

- * **21 VOIX POUR**
- * **2 ABSTENTIONS** : Marie-Jo GRIFFON (x2)

approuve les comptes arrêtés au 31.12.2013 remis au Président

III - ADHESION DE COMMUNES A L'EPF-SMAF

Monsieur le Président **expose que les communes de :**

- **SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE** (Puy-de-Dôme) par délibération en date du 10 décembre 2013,
- **HERMENT** (Puy-de-Dôme), par délibération en date du 13 juin 2014,
- **BLANZAC** (Haute-Loire), par délibération du 16 juin 2014,
- **NEUVEGLISE** (Cantal), par délibération du 20 juin 2014,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le Conseil d'administration dans ses délibérations en date des 11 février, 13 et 24 juin, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 24 juin 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

IV - ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- * Adhère à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1)
- * prend acte que les montants de cotisation pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- * autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- * inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé-Prévention.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

V – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SUR LE PUY DE MUR

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'ENSIL sur les puys de Mur et de Pileyre, des actions ont été inscrites dans un plan de gestion quinquennal validé en conseil communautaire du 25 mars 2013.

La commission aménagement-environnement propose de déposer une demande de subvention au Conseil régional d'Auvergne, dans le cadre du contrat Nature et paysages, pour les acquisitions foncières.

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses	Recettes	
Acquisitions	50 000 €	Région 40 %	20 000 €
		Département 40 %	20 000 €
		Mur-ès-Allier	10 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000€

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- donne tout pouvoir au président pour déposer les demandes de subventions auprès du Conseil régional d'Auvergne.

Jean-Pierre BUCHE : à qui achète-t-on les terrains ? L'EPF-Smaf ? Les propriétaires ?

Gilles VOLDOIRE : les acquisitions ne sont que sur le puy de Mur car la commune de Chauriat est déjà propriétaire du puy de Pileyre. Pour Dallet et Mezel, c'est l'EPF-Smaf qui rachète par délégation du droit de préemption et qui rétrocédera à Mur-ès-Allier.

VI – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BALIRANDO

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la compétence *Aménagement de l'espace*, la Communauté de Communes prend en charge le balisage des chemins de randonnées existants.

Le circuit du puy de la Poule n'est pas inscrit au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées) mais a été intégré dans le document « Balades autour des puys du Val d'Allier » réalisé par Mur-ès-Allier avec les communes de Beauregard l'Evêque, Cournon, Le Cendre, Lempdes et Pont-du-Château.

L'association BaliRando nous propose d'assurer l'entretien du balisage de ce circuit de randonnée selon les conditions fixées dans la convention transmise et présentée aux membres du conseil.

Le président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer cette convention et à effectuer les dépenses nécessaires à cet entretien.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✘ approuve la convention d'entretien du balisage telle que présentée ci-après,
- ✘ donne tout pouvoir au Président pour signer tout document relatif à cette convention.

VII - TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE « LE GRAND CLERMONT » EN PETR

Monsieur Jean-Pierre BUCHE, vice-président du Grand Clermont, indique à l'assemblée que le syndicat mixte « Le Grand Clermont » auquel appartient Mur-ès-Allier est concerné par les nouvelles mesures qui transforment les Pays « Loi Voynet » créés avant la loi du 16 décembre 2010 en Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.

Parmi les nouveautés prévues par la loi :

- * Une conférence des maires
- * L'élaboration d'un projet de territoire. Etant donné qu'il y a déjà un PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) et que celui-ci doit être évalué tous les six ans, les élus du Grand Clermont ont décidé de ramener cette évaluation à 3 ans et de modifier le PADD si nécessaire.

Enfin, le Conseil Communautaire devra prendre une délibération dans les prochains mois, fixant le règlement intérieur du Conseil de Développement.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider la proposition de transformation du pays du Grand Clermont en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la transformation du pays du Grand Clermont en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

VIII - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Guy MAILLARD, vice-président aux finances du SBA, présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets qui avait été préalablement adressé à tous les conseillers communautaires :

« Le SBA existe depuis 1975. Le siège était situé à Pont-du-Château et depuis plus d'un an à Riom. Il compte un effectif de 247 agents. Douze déchetteries couvrent le territoire.

Les recettes de fonctionnement en 2013 s'élèvent à 24.7 millions d'Euros dont 21 pour la seule TEOM dont le taux est de 15.64 % pour tous les EPCI.

En 2013, on compte :

- * 190 kg / an / habitant pour les ordures ménagères : sur ces 190 kg, 48 % pourraient être recyclés.
- * 62 kg / an / habitant pour les matières recyclables (poubelle jaune). Sur ces 62 kg, 35 % représentent des imprimés publicitaires que chacun pourrait limiter en posant juste l'autocollant « Stop pub ».

Une part importante des déchets dans nos poubelles vertes pourrait être évitée. On constate que :

- * 17% des déchets sont compostables
- * 25% des déchets sont recyclables
- * 6% relève de gaspillage alimentaire

Depuis 2 ans, le SBA a mis en place un plan de prévention de réduction des déchets. Il a acheté 2 broyeurs à végétaux prêtés gratuitement aux usagers et un broyeur spécifique mis à disposition pour les communes ceci afin de limiter les déchets verts dans les déchetteries.

A partir de 2015, une facturation « à blanc » sera envoyée aux usagers pour comparaison entre la TEOM et la facturation à la redevance incitative comme la loi nous y oblige. A partir de 2016, la redevance incitative sera mise en place avec une facturation de celle-ci et par conséquent l'abandon de la TEOM ».

Maurice DESCHAMPS : il y a un manque d'information car la redevance sera bientôt mise en place mais on ne sait toujours pas par exemple combien il y aura de levées.

Guy MAILLARD : le Conseil syndical se prononcera fin janvier sur le prix et le nombre de levées. Ensuite, il y aura de nouvelles réunions avec les élus et les habitants, sans doute, par EPCI.

Pascal BOITEL : si on met en place une procédure pour réduire les coûts, pourquoi le SBA doit-il trouver toujours le même montant de recettes ?

Guy MAILLARD : la réduction de la dépense sera une action sur le long terme car il y a des investissements à financer. De plus, la redevance incitative aura une part fixe (qui sera la plus élevée) et une part variable qui devrait être celle qui devra baisser.

Gilles VOLDOIRE : avec la redevance, des colonnes sont en train d'être installées dans les zones urbaines denses. Pourquoi ne pas avoir la même démarche dans certains lotissements où les camions-bennes ne peuvent pas tourner ? Ces colonnes, voire des bacs collectifs, pourraient être installés seulement à l'entrée, ce qui réduirait les coûts de fonctionnement.

Philippe DOMAS : dans les zones denses, les habitants ont plus de difficultés pour gérer les poubelles et sont d'avantage pénalisés. A terme, peut être que des bacs collectifs ou des colonnes pourront être envisagés dans les zones pavillonnaires. Aujourd'hui, il y a une plus grande sensibilisation aux déchets notamment grâce aux animations du SBA dans les écoles.

Guy MAILLARD : la taxe est un impôt et la redevance correspond à un service rendu. Il n'est pas possible de faire une comparaison entre les deux. Comme l'eau ou l'énergie, la redevance permet de payer sur sa consommation.

XI - PARTICIPATION DES COMMUNES AU MOBILIER ET AUX JEUX DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le président rappelle que la Communauté de Communes a fait des acquisitions de mobilier et de jeux pour les cinq bibliothèques et qu'il avait été convenu que les communes participeraient aux dépenses selon les montants suivants :

- * CHAURIAT : 1 073.21 €
- * DALLET : 419.38 €
- * MEZEL : 373.99 €
- * PERIGNAT : 91.97 €
- * ST-BONNET : 283.21 €

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- * accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus,
- * autorise le président à signer tout document relatif aux demandes de participation auprès des communes de Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat-ès-Allier et St-Bonnet-lès-Allier.

XII - DECISION MODIFICATIVE

Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour les deux raisons suivantes :

- * La dépense du SIG est plus élevée que celle budgétisée (+ 1 680 €)
- * En raison du dégrèvement calculé au titre de la cotisation foncière des entreprises, Mur-ès-Allier doit supporter la somme de 3 822 € en dépenses. Mais cette somme a déjà été versée en recettes.

INTITULE DES COMPTES	Diminution / Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Dépenses imprévues	022	3 822.00		
Autres restitut° au titre de dégrèvements sur contributions directes			7391178	3 822.00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		3 822.00		3 822.00
OP : Opérations financières		1 680.00		
Dépenses imprévues	020 0001	1 680.00		
OP : OPERATIONS D'EQUIP. NON INDIV.				1 680.00
Matériel de bureau et matériel informatique			2183 0002	1 680.00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 680.00		1 680.00

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative ci-dessus à l'unanimité.

XII - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU 22 SEPTEMBRE 2014

Préalablement au compte rendu de l'installation de la CDCI le 22 septembre, Gilles VOLDOIRE fait une présentation de la suppression de l'aide de l'Etat pour l'Application des Droits des Sols (ADS) et du séminaire du 11 septembre avec l'intervention de Christine BREMOND de Mairie Conseil sur la réforme territoriale.

12.1 - Suppression de l'ADS

➔ **Au 1^{er} juillet 2015** : toute commune adhérente à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficiera plus des services de l'Etat pour l'instruction des documents d'urbanisme.

⊗ Obligation pour ces communes de mettre en œuvre une solution pour pallier la suppression de ce service.

➔ Validation, par le bureau du Grand Clermont, de la création d'un pôle instructeurs pour les communes, via les EPCI. Nécessité de recruter un responsable expérimenté. Environ 5 à 6 personnes pour Gergovie Val d'Allier Communauté, Billom/St-Dier-Vallée du Jauron et les Cheires.

➔ Le financement est multiple :

- Par les seules communes : à l'acte + fonctionnement
- Par les seuls EPCI (sans transfert de charges puisque service nouveau)
- Par un financement mixte commune/EPCI

Le coût moyen d'un acte - qui reste toutefois à affiner - est estimé à 180 €, sachant que le simple certificat d'urbanisme nécessitera moins de temps qu'un permis de construire. Ce coût inclut les frais de personnel, de véhicule, d'archivage, de photocopieur, de logiciels, des locaux....

Les communes de Mur-ès-Allier ne sont pour le moment pas impactées par cette suppression mais le seront très prochainement avec la fusion ou l'éclatement. Aussi, Gilles VOLDOIRE et Jean-Pierre BUCHE précisent qu'il serait sans doute opportun de s'engager dans la démarche dès le départ plutôt que de l'intégrer en cours.

12.2 - La réforme territoriale

Gilles VOLDOIRE : Christine BREMOND, de Mairie Conseil, est venue présenter le projet de réforme territoriale en cours d'examen dans les deux assemblées.

« L'objectif conduit depuis plus de 30 ans par tous les gouvernements successifs est de construire une intercommunalité forte avec des moyens permettant de répondre aux besoins des habitants ».

Elle a invité chacun des élus à réfléchir à la question suivante : *« Qu'est-ce que le nouvel EPCI peut nous apporter (à nous élus et citoyens) que nous n'avons pas ? »*

Avec le seuil annoncé de 20 000 habitants pour le périmètre des intercommunalités, Mur-ès-Allier aurait trois possibilités :

- La fusion en intégralité avec un EPCI voisin que sont : Billom/St-Dier - Vallée du Jauron, Gergovie Val d'Allier Communauté ou Clermont Communauté.
- La dissolution puis l'adhésion individuelle de chaque commune à un autre EPCI en respectant la continuité territoriale
- La création d'une commune nouvelle permettant une adhésion ultérieure à un nouvel EPCI.

Dans tous les cas, des négociations seront à engager avec les territoires voisins.

12.3 - La Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Gilles VOLDOIRE : la CDCI s'est réunie le 22 septembre et le Préfet a défini le calendrier suivant :

- Concertations de septembre 2014 à janvier 2015 :
 - Au sein même de Mur-ès-Allier
 - Entre Mur-ès-Allier et les EPCI limitrophes
 - Avec les services de l'Etat
- Mise en place de 6 groupes de travail dont celui du Grand Clermont pour MEA.
- 1^{ère} réunion prévue : d'ici 2 à 3 semaines.
- **Janvier 2015** : réunion intermédiaire de présentation des travaux des commissions
- **Avril 2015** : proposition par le Préfet du nouveau schéma et vote de la CDCI. Puis :
 - Délai de trois mois pour les communes et EPCI pour se prononcer
 - Puis délai de 4 mois pour la CDCI pour prendre en compte les amendements des EPCI et des communes (doivent être adoptés à la majorité des 2/3)
 - **31 décembre 2015 : arrêt du schéma et mise en œuvre sur 2016**

Afin de porter la parole de chacune des communes dans les groupes de travail, Gilles VOLDOIRE demande à chacune de prendre une délibération en inscrivant les choix des élus par ordre de préférence.

François RUDEL : nous sommes en République, s'il faut plus de mois pour élaborer le schéma, l'Etat sera bien obligé de reporter la date.

Maurice DESCHAMPS : il n'est pas possible de délibérer sur ce que l'on veut faire dans la mesure où ne connaît pas les incidences financières qu'auraient chacune des différentes possibilités.

Marie-Jo GRIFFON : il me semble indispensable de consulter la population pour qu'elle puisse donner son avis sur ce qu'elle souhaite.

Jean-Pierre BUCHE : lorsque le choix des communes a été d'aller à Mur-ès-Allier, je ne me souviens pas qu'une consultation de la population ait été faite. Dans le temps qui nous est imparti, et compte tenu de ce que cela demanderait en réunions, explications....il ne me paraît techniquement pas possible de faire un référendum local.

Gilles VOLDOIRE : lors de la prochaine réunion avec le Préfet, soit j'annonce que je ne connais pas la position des quatre autres communes que Dallet, soit j'ai mandat pour donner une position.

Philippe DOMAS : il faut ramener le citoyen au centre de la décision. Avec les nouveaux moyens modernes de communication, une consultation peut être lancée très rapidement.

Maurice DESCHAMPS : avec le redécoupage des Régions, il nous faut réfléchir à une échelle plus large que celle de notre territoire. Si Clermont Communauté ne devient pas une Communauté Urbaine ou en Métropole, Clermont-Fd ne sera plus qu'une sous-préfecture de Lyon et de ce fait n'existera plus au niveau Européen. Avec le risque de transfert des centres de gouvernance vers Lyon

Il ne faut pas regarder son intérêt personnel mais bien penser à l'intérêt général et au devenir de d'une grande métropole moteur pour nos territoires.

Gilles VOLDOIRE : il est nécessaire de constituer un groupe de travail sur les finances et le patrimoine. J'animerai ce groupe et je souhaiterais qu'une, voire deux personnes, par commune participe à cette commission. Il conviendra de transmettre les noms à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30.